



Rentrée du lundi mai 2021

publié le 02/05/2021

Madame, Monsieur, chers parents,
chers élèves,

Suite aux annonces du gouvernement, la rentrée prévue en présentiel est maintenue telle qu'elle était annoncée le lundi 3 mai et concerne tous les élèves. Le département de la Vienne ne fait pas partie des 15 départements concernés par les mesures renforcées.

Le protocole strict mis en place reste en vigueur. Ce sont en revanche les mesures de prévention qui évoluent et en particulier celle d'éviction des cas-contacts pour une période de 7 jours.

Désormais lorsqu'un élève est positif, ce sont tous les élèves de la classe qui sont considérés comme cas-contacts et isolés, de même que les élèves d'une autre classe qui participeraient au même groupe (langues vivantes 2).

Généralités :

L'organisation du passage au self demeure la même ainsi que celle des récréations par zone. Par ailleurs les classes restent affectées à la même salle pour l'essentiel de leurs cours.

Compte tenu de la situation sanitaire, il demeure indispensable que le strict respect des gestes barrière soit appliqué. Les élèves doivent chaque jour venir avec le nombre de masques suffisant et en bon état. Les élèves 1/2 pensionnaires doivent quant à eux être impérativement munis d'une bouteille d'eau ou d'une gourde.

Il est de la responsabilité des familles de ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptôme pouvant évoquer la COVID (éternuements, fièvre, toux, absence de goût ou d'odorat...) et de signaler sans délai l'absence à l'établissement.

Du respect de ces mesures de prévention (qui ont montré leur efficacité) dépend la sécurité de tous, j'en appelle donc à la vigilance de chacun.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers élèves, à l'expression de mes plus sincères salutations.

La principale,

Catherine ALIX